AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1202
FR0004040608-FS0428

25 juin 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ABC ARBITRAGE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 juin 2014, la société à responsabilité limitée ABC Participation et Gestion[1] (168 avenue Jean Jaurès, 92120 Montrouge) a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 juin 2014, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société ABC ARBITRAGE et détenir 7 767 742 actions ABC ARBITRAGE représentant autant de droits de vote, soit 14,86% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ABC ARBITRAGE sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Grégoire Bouguereau.
[2] Sur la base d'un capital composé de 52 265 990 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.